Lettre du castor

N° 196 — TERRITOIRE A DÉFENDRE — Février 2024

POUR LE CLIMAT, POUR LA BIODIVERSITÉ, POUR LE CD45

JUSQU'ICI, TOUT VA BIEN !

MAIS L'IMPORTANT, CE N'EST PAS LA CHUTE, C'EST L'ATERRISSAGE !

Comme nous n'avons cessé de l'affirmer, MARDIEVAL continue à lutter contre le pont entre Mardié et la rive sud de la Loire. *Dernier épisode : l'association s'était portée en cassation concernant l'arrêté préfectoral "espèces protégées". Le Conseil d'Etat qui devait se prononcer sur l'admissibilité de la démarche vient de l'admettre : aussi pouvons nous espérer qu'il reconnaisse enfin que* ***cette déviation n'est pas "d'intérêt public majeur"****...*

Si c'était enfin le cas, les travaux en cours devraient stopper, et le CD45 serait condamné à tout remettre en état ! *Il faut savoir que concernant Beynac, pour avoir tenté de sauver son projet, le conseil départemental de la Dordogne s'est ruiné en paiements d'astreintes aux opposants. Et si il s'est résigné à démolir les piles déjà construites, il doit encore payer des astreintes plus lourdes concernant une route d'accès qu'il se refuse toujours à casser !*

Il y a d'autres moyens de se ruiner : par exemple, se faire piéger son système informatique par un "ransomware"*. Les pirates (généralement russes) s'emparent de données d'un organisme mal protégé et lui réclament une forte rançon contre leur restitution. Le CD45 en a été victime à l'automne dernier, mais a fait comme si c'était insignifiant... Même mensonge que celui qui consiste à nier la dérive des coûts de la déviation sur Mardié et de son pont sur la Loire ?*

Le printemps approche. Dans la quinzaine qui vient, les Balbuzards pêcheurs quitteront leur séjour africain pour revenir chez nous. *Nous serons prêts à reprendre la diffusion de la BalbuCam pour montrer au monde entier la reproduction extraordinaire d'un couple à Mardié, malgré les destructions et les bruits insupportables causés par la grotesque déviation... De préférence Sylva et Reda, mais peut-être un nouveau couple. La nature est dérangée !*

BalbuCam saison 9 - *Page 2*

MARDIEVAL ADMIS AU POURVOI EN CASSATION - *Page 3*

BIBLIOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE - *Page 4*

http://www.balbucam.fr

BalbuCam Saison 9

Que peut-on attendre pour la saison 2024 ?

"Nos" Balbuzards titulaires, Sylva et Reda, arrivent traditionnellement entre le 15 et le 20 mars. Dans la période précédente, il y a généralement eu des "squatters" qui ont essayé de s'installer sur le nid, notamment la femelle 02.. Il semble même que Reda, la trouvant à son arrivée vers le 15, s'accouple avec elle... Avant que Sylva ne la chasse ! En 2023, certainement à cause des bruits insupportables des chantiers, le nid est finalement resté vide pour la reproduction, les titulaires étant partis construire un nid en équilibre sur une branche d'un pin de la propriété voisine... Nous espérons que Sylva et Reda se retrouvent sur notre aire, mais peut-être un nouveau couple l'occupera. En tous cas, elle sera prête à recevoir nos amis !

Des forums animés, d'abord le Forum principal !

Nous avons aussi initié depuis plusieurs années les plus importants forums concernant ces rapaces piscivores que sont les Balbuzards pêcheurs. Forum principal d'abord, consacré à l'aire de Mardié ; et forums annexes, le plus fréquenté étant de loin celui qui est consacré aux "*Observations sur d'autres sites*", puisqu'il concerne le monde entier, et qu'il reste ouvert d'une année à l'autre.

Ces forums seront donc réactivés pour 2024

Rappel des échecs ridicules du CD45 :

Avec l'aide d'un membre connu de la DIREN et des officiels autoproclamés "seuls défenseurs des Balbuzards" à qui nous n'aurions pas demandé la permission d'agir sans financement public, le CD45 aura tout fait pour mettre fin à l'aventure trop bien réussie de la BalbuCam. Non seulement celle-ci va continuer, mais le CD45 a échoué jusqu'à présent à faire venir notre couple emblématique sur sa belle "plateforme artificielle alternative", et il n'a jamais su repérer où Sylva et Reda s'étaient réfugiés pour échapper aux dérangements insupportables provoqués par les chantiers. Trop fort, le CD45 !

Un outil juridique au service d'une protection durable de l'environnement

Mardi 19 mars 2024, 17h00 à 18h30, en ligne

La loi de reconquête de la biodiversité de 2016 a facilité le développement d'actions contribuant à stopper l'érosion de la biodiversité en France. Les Obligations Réelles Environnementales permettent ainsi au plus grand nombre de prendre part à la préservation de l'environnement.

Contenu du webinaire :

Compréhension approfondie : la Fédération des conservatoires d'espaces naturels expliquera en détail ce qu'est une ORE, ses implications juridiques et son rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Étude de cas inspirants : deux associations partageront avec nous leurs expériences concrètes après avoir signé des ORE sur leur territoire d'actions. Découvrez comment elles ont travaillé main dans la main avec les propriétaires pour les aider à concrétiser leurs engagements environnementaux..

On vous attend nombreux !

Evidemment, cette Loi est arrivée trop tard pour empêcher la traversée du Grans Bois de Latingy et le pont sur la Loire !

MARDIEVAL EST ADMIS PAR LE CONSEIL D'ETAT POUR SON POURVOI EN CASSATION

En introduisant auprès du Conseil d'Etat un recours en cassation concernant l'Arrêté préfectoral "Espèces protégées", MARDIEVAL entendait refuser plusieurs anomalies concernant cet arrêté que la justice administrative avait refusé de prendre en considération

- Le fait que la liste des espèces menacées avait été délibérément réduite, notamment par rapport aux résultats de l'étude d'impact. Et ce, particulièrement concernant les oiseaux : alors que plus de 170 espèces en ont été contactées au cours des années, une seule avait été retenue car "incontournable" : le Balbuzard pêcheur (*Cf. page 2*).

- Le fait que les atteintes à la biodiversité aient été si grandes qu'elles auraient du induire selon la Loi l'obligation pour le projet de résulter d'une "obligation d'intérêt publique majeur".

MARDIEVAL n'ignorait pas que le Conseil d'Etat pouvait, s'il le jugeait abusif, refuser ce pourvoi et ainsi clore tout contentieux concernant la déviation dite "de Jargeau". Mais cette phase d'admission s'est conclue en notre faveur. Nous en remercions les juges, et nous espérons que les arguments repris par notre avocate sur le fond permettront de stopper ce mauvais projet avant qu'il ne soit mené à bien...

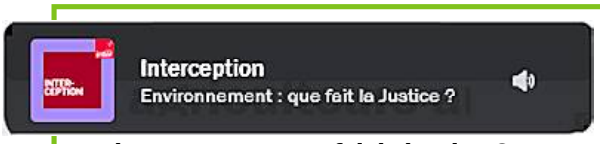

ENVIRONNEMENT : QUE FAIT LA JUSTICE ? ECOUTEZ CE PODCAST DE FRANCE INTER !

Environnement : que fait la justice ? est un podcast du 25 février 2024. *http://tinyurl.com/mw5wedw8*

Vous y retrouverez citées à propos de l'A69 un très grand nombre des difficultés que notre association a rencontrées depuis qu'elle se bat contre la déviation et le pont. Il nous aura aussi fallu mener une véritable "**guérilla judiciaire**" contre les nombreuses **tricheries** concernant les prescriptions réglementaires... Et ce, en commençant par l'**Enquête d'Utilité Publique** dont le dossier était **énorme**... (Et qui pour nous fut gravement entachée par un "conflit d'intérêts" évident mais dénié par tous les intéressés). **Minoration scandaleuse** concernant **le nombre d'Espèces protégées** par rapport à l'Etude d'impact (réalisée aussi sur ce point par Biotope). Les **nombreux gendarmes antiterroristes mobilisés** lors du défrichement brutal du Grand Bois à Latingy. L'ignorance de la plainte déposée contre cet "**écocide**". L'époque où **le Préfet lui même** était aussi la fameuse "**Autorité Environnementale**". La volonté de nos adversaires d'**ignorer** les **importantes zones humides**, qui ont bel et bien été rencontrées quand le terrain a été ouvert par le chantier ! Les trop **inutiles** soi-disant "**barrières anti-batraciens**" censées entourer les chantiers avant leur démarrage, à l'intérieur desquelles on trouvait plein de grenouilles !

Le podcast fait ensuite parler les magistrats qui reconnaissent le **manque d'acculturation** des juges de l'environnement actuels, et leur **ignorance terrible de ce qui touche à l'évolution du climat et à la perte de biodiversité**. Et qui reconnaissent l'**urgence de refondre tout le droit de l'environnement** actuellement très confus.

BIBLIOGRAPHIE ÉCOLOGIQUE

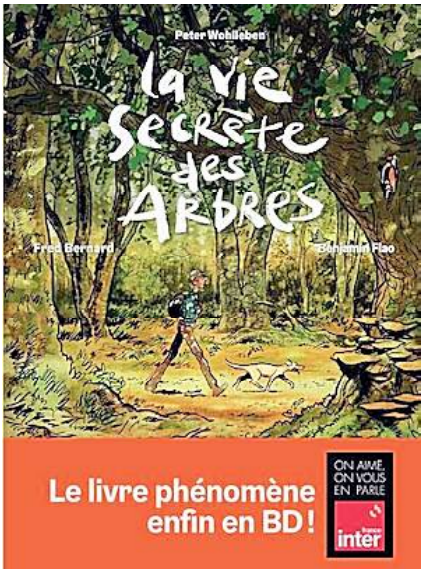

Vous devez vous procurer cette œuvre extraordinaire qui reprend en bande dessinée sur 237 pages le fameux livre de Peter Wohlleben !

Tout écologiste - ou simplement amoureux de la nature - ou simplement président du conseil départemental - que vous soyez, vous comprendrez enfin les mystères de l'extraordinaire complexité des milieux forestiers anciens... Et la nécessité de préserver ces écosystèmes, notamment aux regard des dérives climatiques qui vont dramatiquement s'accentuer.

A certaines pages, vous croirez assister à la monstrueuse déforestation du Grand Bois de Latingy en septembre 2019... Et à côté, vous pourrez voir ce que donneront dans des années les prétendues "compensations" que ce grand ami de la nature qu'est Monsieur le président s'est fait un grand plaisir, ci et là, à garnir de petits plants parfaitement alignés... (*pages 96 et 97*)

Vous verrez aussi ce qu'il advient lorsqu'on ne respecte pas les arbres, et quand on les élimine au profit de jolies routes, si nécessaires à un "développement" des territoires (dans la continuité d'un capitalisme très contemporain qui se fout du climat)... (*pages 143 et 144*)

Une lecture indispensable !!!

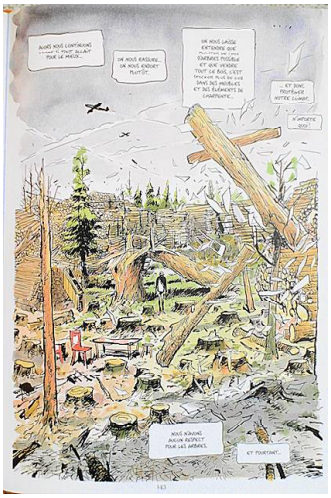

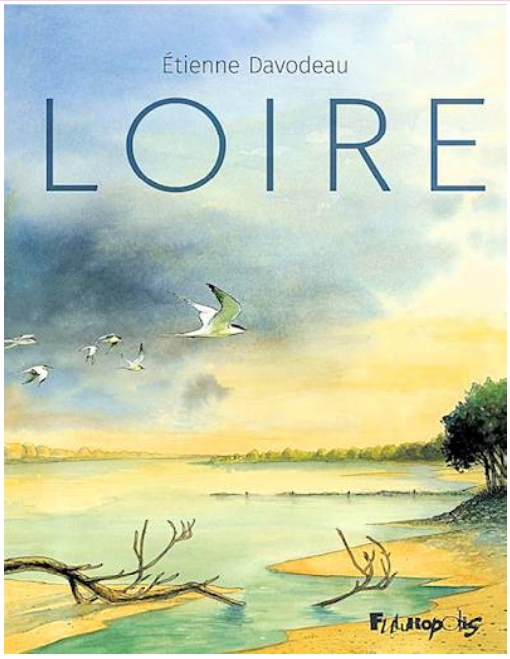

Etienne Davodeau nous raconte avec de superbes images une très surprenante histoire d'amis et d'amour dans laquelle la Loire que nous aimons est plus qu'un décor : un véritable personnage...